

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS
- LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : **LXBEL22**

Durée : **6 heures**

LES MOYENS DE CONTRÔLE ET D'INVESTIGATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE : POUVOIR ET MOYENS DE DÉFENSE

Direction scientifique

Franck LAFAILLE,

Professeur de droit public, Faculté de droit (CERAP) - Université de Paris XIII

Notions et questions abordées

- L'utilisation de son droit de communication par le fisc
- Quelles sont les conditions du droit d'enquête et du droit de contrôle des entrepôts ?
- Quelles sont les conditions du droit de visite et de saisie ?
- Quelles sont les conditions de la vérification de comptabilité ?
- Quelles sont les conditions de l'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle (ESFP) ?
- Quelles sont les mesures de contrôle des opérations réalisées en espèces et des transferts de sommes, titres ou valeurs ?

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.